

## De la langue comme enjeu de pouvoir

**H**istorien de la langue française, Philippe Caron nous éclaire ici sur l'évolution linguistique et statutaire de la langue française au XVII<sup>e</sup> siècle. La royauté cherche alors à codifier la langue française et à élaborer une norme linguistique au sein de son royaume. La langue française devient dès lors l'instrument véhiculaire du pouvoir royal.

**L'Actualité. – Quelle est la situation de la langue française au XVII<sup>e</sup> siècle ?**

**Philippe Caron.** – Avant de répondre à cette question sur la langue française à l'époque de Vauban, il faut préciser la chose suivante : cela fait un peu plus d'un siècle que le français est devenu une langue de prestige, qui assume dans le royaume des fonctions administratives, judiciaires et littéraires. Dans les sciences, la religion et l'enseignement, la pénétration est plus lente mais régulière. Le français devient donc un outil de communication transrégional utilisé par la couronne de France comme moyen d'étendre son influence sur les différents fiefs de la royauté. Il a supplanté le latin dans ce rôle de prestige d'être la langue du droit, de l'administration, et c'est dans cette perspective que la question de savoir quel était le *bon français* s'est posée. Il se hisse graduellement vers le statut de *langue haute*, c'est-à-dire celle qui a toutes les attributions de prestige à la différence de la langue vernaculaire, c'est-à-dire ce que nous appellerions le patois, bon pour la conversation, pour la rue, et le milieu familial.

### LA GENTE POICTEVIN'RIE

Les soixante-deux textes du *Rolea*, recueil de textes anonymes en poitevin réunis en 1646 par Jean Fleuriau, un imprimeur de Poitiers, soulignent avec une hardiesse colorée, parfois paillardes, la culture poitevine du XVII<sup>e</sup> siècle. Pierre Gauthier, professeur de grammaire et de philologie française, a édité une version bilingue de cette anthologie. Ces textes semblent avoir été écrits par des notables. En effet à l'époque, la langue vernaculaire n'est pas reléguée dans les campagnes. Geste éditions, 320 p., 2002.

**Comment s'opère le choix de la norme ?**

A l'époque de Vauban, il ne fait plus de doute que la variété de français de référence est celle qui est parlée à la cour – par le roi et ses courtisans. C'est tout à fait nouveau, car un siècle plus tôt, en 1550, c'est à la fois le parlement (les différents chambres du palais de justice) et la cour qui font l'usage. Mais à la faveur des grandes frondes du début du XVII<sup>e</sup> siècle, le pouvoir royal va mater les oppositions, notamment les parlements, et au terme de ces opérations, la langue de la justice n'est plus qu'un jargon de métier qui n'a d'autorité qu'au prétoire et dans les chambres. C'est donc la variété mondaine de la cour qui va s'imposer comme le bon usage.

**Cette codification fait-elle l'objet d'un enjeu de pouvoir ?**

Dans une perspective de pouvoir absolutiste croissant, Richelieu va procéder en 1635 à la création de l'Académie française avec l'accord de Louis XIII. Cette académie s'apparente dans l'esprit du ministre à une forme de parlement, c'est-à-dire une chambre qui a délégation d'autorité royale pour la langue, qui délibère et qui préconise ensuite la variété de référence. Elle est placée sous sa protection (bien malgré elle d'ailleurs) et Richelieu demande à l'académie naissante d'écrire une grammaire, un dictionnaire, une rhétorique et une poétique. L'idée étant de mettre ainsi tout le monde au pas du bien-dire royal. On entre alors dans une phase de fixation et de codification qui se traduira à la fin du siècle par une éclosion d'entreprises lexicographiques concurrentes de celle de l'Académie : le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière, et le *Dictionnaire* de Pierre Richelet et de ses amis. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre la poussée de la lexicographie en cette fin de siècle. Le pouvoir royal, via l'Académie, manifeste ainsi un désir de mainmise sur l'exercice de la parole.

**Ces dictionnaires sont-ils accessibles aujourd'hui ?**

Depuis une vingtaine d'années, un des enjeux majeurs de la lexicographie contemporaine a consisté à passer du format papier à un format informatique. La France a effectué de gros efforts pour doter la francophonie d'une bibliothèque virtuelle de dictionnaires qui sont gratuitement consultables en ligne. Le plus important d'entre eux est le *Trésor de la langue française* en 16 volumes qui a été compilé pendant une quarantaine d'années à l'Institut national de la langue française à Nancy, sous l'égide du CNRS. Il existe aussi un site gratuit intitulé *Dictionnaires d'autrefois* sur deux serveurs à Nancy et à Chicago. Il permet de questionner et de consulter une bibliothèque virtuelle de huit dictionnaires. J'y ai personnellement informatisé, en large partenariat, le *Dictionnaire critique de la langue française* de Jean-François Féraud.

Les dictionnaires anciens sont assez chaotiques dans leur organisation, et on ne peut pas les découper en items d'informations très fins sous peine de forcer le texte. La plupart du temps, ces dictionnaires historiques de la tradition française sont interrogeables plein texte. Ce type d'interrogation permet de récolter parfois en une demi-seconde des informations éparses dans le ou les dictionnaires virtuels, informations qu'on aurait mis parfois des centaines d'heures à récolter en parcourant soi-même, plume à la main, les colonnes les unes après les autres. Nous touchons là une révolution dans le travail de la recherche car la capacité de traitement est telle qu'on accède à une masse de données en un temps record. Données pré-triées qu'il reste évidemment à interpréter. A ce dernier stade, évidemment, le chercheur a sa place, de même que dans la pertinence de ses requêtes. L'ordinateur en effet répond à une demande mais ne devine pas encore ce que nous lui demandons en plus ou à côté de notre requête...

# LA GENTE

POICTEVIN'RIE,

Tot de nouvea renconttic,  
Ou Talebot bain & bea  
La raisponce à Robinea:  
Lisez tou bain y ve prie,  
Pré vou railly do sor'rie  
De beacop de chicanours  
Qui fasan do moychont cours.

Queque le prece<sup>z</sup> de l'orget & de ses ve<sup>z</sup>ins  
chonsons seou<sup>z</sup>es compousie in bea l'art<sup>z</sup>.

Et le prece<sup>s</sup> criminel d'in <sup>establi</sup>